

LEDEVOIR

Des organisations patronales veulent que le projet de loi 89 sur les grèves aille plus loin



Photo: Jacques Boissinot Archives La Presse canadienne Avec son projet de loi, le ministre du Travail, Jean Boulet, dit vouloir éviter que les services à la population ne « soient affectés de manière disproportionnée » lors des conflits de travail.

Thomas Laberge - La Presse canadienne à Québec

Publié et mis à jour le 18 mars

Québec

Des organisations patronales appuient le projet de loi 89 qui vise à permettre au gouvernement d'intervenir dans les conflits de travail, mais soutiennent qu'il devrait aller plus loin. Les syndicats, quant à eux, affirment que la pièce législative est une attaque envers le droit de grève.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ), la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) demandent tous d'étendre la portée du projet de loi à l'industrie de la construction.

« Les conflits de travail dans cette industrie sont systématiquement catastrophiques pour notre économie. Les gouvernements sont d'ailleurs intervenus à quatre occasions afin d'imposer un retour au travail par une loi spéciale », a affirmé le vice-président, Travail et Capital humain, à la FCCQ, Alexandre Gagnon, lors des consultations à l'Assemblée nationale mardi.

« Dans les prochaines années, si ce n'est dans les prochaines décennies, les besoins seront énormes, surtout dans le secteur de la construction, tant dans les besoins privés avec des logements, des résidences, que dans le secteur public, avec des écoles, des hôpitaux, des résidences pour les personnes âgées », a expliqué, pour sa part, le président et chef de la direction du CPQ, Karl Blackburn.

Actuellement la pièce législative ne concerne pas la construction puisqu'elle modifie le Code du travail. L'industrie de la construction est soumise à une autre loi (R-20). Les secteurs de la santé et de la fonction publique sont aussi exclus de la pièce législative.

Avec son projet de loi, le ministre du Travail, Jean Boulet, dit vouloir éviter que les services à la population ne « soient affectés de manière disproportionnée » lors des conflits de travail.

S'il est adopté, le gouvernement pourra déterminer par décret qu'un syndicat et un employeur ont 15 jours pour établir les services minimums qui devront être maintenus. Après ce délai, c'est le Tribunal administratif du travail (TAT) qui décidera.

Le CPQ demande que ce délai de négociation soit abaissé à cinq jours « afin d'accélérer la mise en place des mesures essentielles ».

De son côté, la FCCQ affirme que le gouvernement devrait pouvoir agir de manière préventive, notamment en établissant une liste de secteurs qui auraient l'obligation d'évaluer les services minimaux à maintenir en cas de conflit de travail, et ce, avant même une grève ou un lockout.

Impacts sur les PME

Dans un deuxième temps, le projet de loi donne le pouvoir au ministre du Travail, « s'il estime qu'une grève ou un lockout cause ou menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population », de nommer un arbitre qui pourra y mettre fin et déterminer les conditions de travail des salariés. Les secteurs public et parapublic ne sont pas assujettis à ce pouvoir.

La FCEI affirme que ce deuxième pouvoir doit s'étendre aux secteurs public et parapublic.

« Lors de la grève du secteur public en 2023, c'est 50 % des PME qui ont dit avoir été affectées, selon nos données, notamment à cause des fermetures d'écoles qui ont forcé des parents à s'absenter du travail », a expliqué le vice-président pour le Québec de la FCEI, François Vincent.

« Ça ne s'applique pas dans le secteur public pour la raison simple suivante : c'est difficile de demander à un tiers de rendre une décision qui a un impact sur les fonds publics ou sur l'état des finances publiques », a répondu le ministre Boulet lors des consultations à l'Assemblée nationale.

Les syndicats montent au front

Mais le projet de loi 89 ne récolte pas que des appuis. Des syndicats le critiquent vertement.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) estime que le projet de loi va « porter atteinte à la liberté d'association des salarié-es de manière injustifiée » en plus d'« anéantir le fragile équilibre du rapport de force entre les parties à l'avantage des employeurs ».

« En obligeant les salarié-es à maintenir les services assurant le bien-être de la population, [le projet de loi] porte atteinte à leur droit constitutionnellement protégé de faire la grève », écrit la CSN dans son mémoire.

La centrale syndicale soutient que le gouvernement n'a pas besoin de légiférer et que les outils qui lui sont nécessaires pour faire débloquent un conflit existant déjà dans le Code du travail. Elle demande carrément le retrait du projet de loi, le qualifiant d'« inutile ».

« Ingérence »

Les récriminations de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) vont dans le même sens que celles de la CSN, qui argue que le projet de loi est une « attaque » « très clairement dirigée contre la capacité des personnes salariées regroupées en syndicat à mener une grève efficace ».

Selon la CSD, la pièce législative « politise à outrance la gestion des conflits de travail ».

« Nous craignons une ingérence trop importante du gouvernement dans l'encadrement des conflits », indique le syndicat dans son mémoire.

La CSD dit aussi redouter que les « dispositions du projet de loi 89 se traduisent par un effritement de la confiance à la table de négociation, l'allongement et la judiciarisation des conflits de travail et la perte des capacités collectives des personnes salariées à améliorer leurs conditions de travail ».

La grogne contre le projet de loi s'est déjà fait sentir. Une allocution du ministre Boulet a été annulée la semaine dernière à Montréal en raison de perturbations causées par un groupe de manifestants.

Lors du dépôt du projet de loi le mois dernier, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a affirmé que le gouvernement proposait un « retour à l'époque de la Grande Noirceur ». La FTQ sera présente lors des consultations de mercredi à l'Assemblée nationale.

À lire aussi

- [Québec dépose un projet de loi pour limiter l'impact des grèves et des lockouts](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/845971/quebec-veut-limiter-impact-greves-lockouts-population?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)
(https://www.ledevoir.com/politique/quebec/845971/quebec-veut-limiter-impact-greves-lockouts-population?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)
- [La réforme Boulet sur les grèves change complètement les règles du jeu, selon des experts](https://www.ledevoir.com/politique/quebec/847285/reforme-boulet-greves-change-completement-regles-jeu-selon-experts?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)
(https://www.ledevoir.com/politique/quebec/847285/reforme-boulet-greves-change-completement-regles-jeu-selon-experts?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)
- [Éditorial | Un tournant à l'avantage du patronat](https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/850438/editorial-tournant-avantage-patronat?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)
(https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/850438/editorial-tournant-avantage-patronat?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra)

Suggérés pour vous



SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE
Une nouvelle convention collective pour les cols blancs de Lachute

24 mars 2025

Le SCFP 2188 qui représente les cols blancs de la Ville de Lachute a signé une nouvelle convention collective le 20 mars 2025, à la suite d'un vote favorable des membres à la hauteur de 91 %.



Première rangée de gauche à droite: Isabelle Carrière, vice-présidente et Edith Coderre, présidente. Deuxième rangée de gauche à droite: Stéphane Paré, conseiller syndical et Sabrina Lemay, membre du comité de négociation.

Les salarié(e)s bénéficieront d'augmentations salariales de 18 % pour la période s'étendant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028. De plus, l'employeur a accepté de réévaluer plusieurs fonctions dans les 60 jours suivant la signature de la convention collective, ce qui permettra de s'assurer que les travailleurs et travailleuses qui occupent ces postes sont rémunérés à leur juste valeur.

« La négociation fut difficile pour les membres du syndicat en général et, surtout, pour le comité de négociation. Les parties auront du travail à faire pour rétablir un climat de confiance. Nous considérons que la signature de ce nouveau contrat de travail est un pas dans la bonne direction et nous sommes malgré tout fiers des résultats obtenus », a indiqué Stéphane Paré, conseiller syndical.



MAGOG

La Ville conclut son processus d'évaluation des emplois syndiqués (manuels et de bureau) et révisé la rémunération des employés cadres et non syndiqués

20 mars 2025

La Ville de Magog est fière d'annoncer la conclusion de la démarche d'évaluation des emplois syndiqués (manuels et de bureau) amorcée il y a plus de 5 ans avec le syndicat. Un plan d'évaluation et de classification des emplois, de même que de nouvelles grilles salariales pour les employés manuels et de bureau, ont été adoptés à la séance du conseil municipal du lundi 17 mars. Cet exercice a été réalisé pour répondre à la Loi sur l'équité salariale, aux obligations découlant de la convention collective de même qu'à la volonté de la Ville de Magog d'offrir des salaires équitables. Une révision du positionnement au marché de la rémunération des employés cadres et non syndiqués a également été conclue.

Processus d'évaluation des emplois

Employés syndiqués (manuels et de bureau)

En 2019, la Ville de Magog a amorcé un processus de réévaluation de tous les emplois manuels et de bureau. Un comité, composé de représentants syndicaux et de l'employeur, a revu l'évaluation des 114 catégories d'emplois. Cet exercice visait principalement deux objectifs : répondre aux obligations de la Loi sur l'équité salariale et s'assurer que les descriptions de poste reflètent l'évolution des rôles et des responsabilités au fil des années.

« Il s'agissait d'un ambitieux exercice qui a été fait en collaboration avec les employés syndiqués, les gestionnaires, le syndicat et l'employeur. Le nouveau plan d'évaluation et la nouvelle structure salariale ont été adoptés à 81 % par les employés syndiqués. C'est le résultat de plus de 5 ans de travail lors desquels nous avons été à l'écoute des employés afin d'assurer une rémunération équitable. Nous sommes très fiers du travail accompli et d'avoir représenté nos membres au cours des dernières années. Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont investi temps et énergie dans cette démarche », affirme M. Dany Boutin, président par intérim du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1054.

Sur les 114 catégories d'emplois syndiqués à la Ville de Magog :

- 47 postes ne changent pas de taux salarial, ces emplois étant déjà correctement classifiés.
- 65 postes sont repositionnés dans une classe supérieure.
- 2 postes sont repositionnés dans une classe inférieure.

Révision du positionnement au marché de la rémunération

Employés cadres et non syndiqués

En 2024, la Ville de Magog a respecté sa volonté de réviser de façon triennale le positionnement des salaires des employés cadres et non syndiqués afin d'offrir des emplois attractifs et concurrentiels avec le marché. L'analyse comparative a été effectuée au moyen du rapport de la rémunération 2023 des cadres municipaux du Québec de l'Union des municipalités du Québec.

Une nouvelle grille salariale a été adoptée, reflétant ainsi le positionnement souhaité au marché.

Des coûts prévus au budget 2025

Au terme des conclusions de l'exercice d'évaluation des emplois syndiqués (manuels et de bureau) et de la révision de la rémunération des employés cadres et non syndiqués, la masse salariale de la Ville de Magog augmente de 3,62 % en 2025. Ces révisions n'auront toutefois pas d'impact sur le budget 2025 puisque les sommes avaient été anticipées dans les prévisions financières.

Notons que les ajustements attribuables aux nouvelles grilles salariales sont rétroactifs. Ces sommes avaient également été prévues au budget.

Rétroactifs au 1^{er} janvier 2021, les ajustements salariaux pour les employés syndiqués manuels et de bureau représentent un coût total de 1,2 M\$ pour les années 2021 à 2025. De leur côté, les ajustements salariaux pour les employés cadres et non syndiqués représentent une rétroaction totale de 90 000 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 17 mars 2025.

« En tant qu'employeur, il est évidemment prioritaire pour nous de respecter nos obligations légales en matière d'équité salariale. Il est aussi important de demeurer un employeur attractif en offrant des salaires qui sont représentatifs du marché, particulièrement dans un monde du travail de plus en plus compétitif. Les ajustements salariaux que nous apportons témoignent de notre volonté de valoriser notre personnel et de faire en sorte que la Ville de Magog demeure compétitive face aux défis actuels du marché de l'emploi. Ces gestes sont cohérents avec nos priorités stratégiques. Ils visent également à offrir à nos employés une rémunération juste, à garantir la stabilité de notre équipe et à assurer des services publics de qualité. » a déclaré la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier.

De retour du Texas, Marchand «veut simplifier la vie» aux entreprises

Par Valérie Gaudreau, Le Soleil

24 mars 2025 à 04h00|

Mis à jour le 24 mars 2025 à 07h50

SAN ANTONIO, Texas — Guichet unique pour les commerçants de Québec, tournée des entreprises et agilité dans le contexte des barrières tarifaires. De retour de mission économique au Texas, Bruno Marchand dit vouloir réduire la bureaucratie pour les entrepreneurs.

«Le contexte de guerre tarifaire avec Trump fait en sorte que nos entreprises auront besoin plus que jamais de savoir tout ce qui est à leur disposition», a commenté le maire de Québec qui revient lundi soir d'une mission économique et patrimoniale de cinq jours à San Antonio au Texas.

Son administration promet de rendre plus claire la façon d'accéder aux programmes d'aide pour diminuer les délais et la bureaucratie, le «*red tape*», dit-il.

Le constat n'est pas nouveau. Et il ne fallait pas une mission à San Antonio pour le faire.

Mais le maire de Québec dit avoir constaté une fois lors de ce séjour au Texas que la complexité des programmes offerts et les délais trop longs pour toucher les aides financières municipales sont «des irritants».

«La commande est passée au plan de l'administration pour qu'on continue dans ce sens-là et même qu'on l'accélère.»

Un guichet unique sera notamment mis en place pour centraliser l'accès aux services municipaux aux commerces et entreprises.

Un tel guichet existe déjà et en 2018, l'administration Labeaume avait notamment lancé une [ligne téléphonique consacrée aux gens d'affaires](#). Mais ça passe par le service du développement économique.

La nouvelle ligne, dit-il, sera encore plus souple. «Le but, c'est que tu saches par où entrer, et tu n'as pas à te demander si tu entres par le développement économique ou les permis, l'aménagement du territoire ou XYZ. Tu as un numéro, tu as un courriel. Nous autres, on va décomplexifier la machine pour toi.» Bruno Marchand indique aussi qu'il visitera plusieurs entreprises ces prochaines semaines pour «les entendre» et voir comment les aider avec les tarifs imposés par les États-Unis.

«C'est pour ça qu'on fait des missions»

Bruno Marchand dresse un bilan positif du volet économique de la mission.

«Quand un entrepreneur me dit qu'on a fait en quatre jours ce qu'on aurait pris un an à faire, c'est exactement pour ça qu'on fait les missions», a-t-il avancé. Il relatait les propos de David Champmartin, directeur du développement d'affaires chez Groupe Conseil Era, spécialisée en commerce en ligne.

La firme était des sept entreprises qui ont participé à cette mission pendant laquelle Québec a signé un pacte d'amitié et de collaboration avec San Antonio.

Ombre de Trump et soutien clair

Les tarifs imposés par Donald Trump et son mépris affiché envers le Canada ont coloré le séjour texan de la délégation québécoise.

Le soutien affiché par de nombreuses personnes rencontrées. Au premier chef le maire de San Antonio Ron Nirenberg qui se rendra d'ailleurs le 28 mars plaider la cause du Canada à Washington en compagnie de plusieurs maires de grandes villes américaines.

La recherche de ce soutien aux entreprises et institutions canadiennes et québécoises n'était pas un véritable objectif de la mission de Bruno Marchand qui avait déjà «porté ce message» à Washington début mars.

«Mais on ne perd pas une occasion de le faire, J'ai été très surpris à la fois par la force de la réaction et du courage à le nommer. Du Québec, il y a quelques semaines, on ne voyait pas ces acteurs-là.»

En plus du maire Nirenberg, le juge du comté de Bexar, Peter Sakai a porté un *toast* à «la nation souveraine du Canada» lors d'un dîner protocolaire vendredi.

Cette région regroupe 26 villes texanes.

«On sent que les voix s'élèvent», conclut Bruno Marchand en se réjouissant que de plus en plus de personnalités politiques et publiques s'opposent ouvertement aux politiques de Donald Trump.

Marchand fier de sa mission économique dans les circonstances

Le maire créera un « guichet unique » pour faciliter la vie des entrepreneurs

Le Journal de Québec · 24 mars 2025 · 11 · STÉPHANIE MARTIN

SAN ANTONIO | Le maire Bruno Marchand rentre à Québec avec le sentiment d'avoir réussi sa mission économique à San Antonio grâce aux portes ouvertes pour les entreprises et à l'appui d'un maire américain influent dans la guerre lancée par Trump ; il ira plus loin en créant un guichet unique pour faciliter la vie des entrepreneurs.



La journée d'hier a été consacrée au conseil d'administration de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM). Bruno Marchand est président de l'OVPM. Il discute ici avec le maire de Cuenca, en Équateur, Cristian Zamora Matute.
PHOTO STÉPHANIE MARTIN

« Je suis très content de la mission. D'abord pour son volet économique. Le plus grand succès est là », résumait-il, hier, au cinquième jour de mission à San Antonio, au Texas.

Le premier indicateur de réussite de la mission est le retour qu'il a reçu des entreprises qui s'étaient jointes à la mission, dit-il. « Quand un entrepreneur me dit : "On a fait en quatre jours ce qui nous aurait pris un an à faire", c'est exactement pour ça qu'on fait des missions », confie-t-il en relatant les propos de David Champmartin, directeur de Groupe Conseil Era.

De son côté, Ferreol Technologies a rencontré de potentiels acheteurs pour son alliage d'aluminium innovant, qui pourrait servir dans les avions de ravitaillement, illustre le maire.

SIMPLIFICATION

La Ville créera un guichet unique pour permettre aux entrepreneurs d'avoir accès en un seul point de contact (téléphone ou courriel) à tous les services et aides dont ils ont besoin.

« Le contexte de guerre tarifaire fait en sorte que nos entreprises ont besoin plus que jamais de savoir tout ce qui est à leur disposition. [...] On va continuer de simplifier, comme on l'a fait pour les paiements de nos fournisseurs. »

La ligne Info-commerçants existe déjà à Québec et est présentée comme « un guichet unique pour toutes les questions liées à l'urbanisme, les permis, la réglementation et les programmes

d'aide financière ». Le maire précise : « On va le faire pour tout le monde entrepreneurial et on va le faire encore plus simplifié. »

Le soutien du maire de San Antonio, qui portera au gouvernement Trump les doléances de Québec et d'autres villes canadiennes concernant les tarifs, est aussi un « gros gain », selon M. Marchand. « Quand on est venu ici, ce n'était pas un objectif principal, mais j'ai été très surpris de la force de la réaction, du courage à le nommer. [...] Depuis quelques jours, on sent un vent tourner », a-t-il constaté.

PATRIMOINE ET LIENS CRÉÉS

Côté patrimoine, l'enthousiasme de San Antonio témoigne de la vitalité retrouvée de l'organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), qu'il préside. « Ça va mieux, depuis trois ans », assure-t-il, soulignant que l'organisation a connu une baisse de mobilisation auparavant. Le tapis rouge déroulé pour Québec par la ville texane rappelle les grands partenariats tels que celui de Bordeaux, témoigne-t-il.

Celui-ci a passé sa dernière journée à San Antonio au conseil d'administration de L'OVPM ; elle s'est déroulée à huis clos, hier. Il rentre à Québec aujourd'hui.

Vibrant plaidoyer pour l'autonomie des villes

Le Journal de Québec · 24 mars 2025 · 11 · STÉPHANIE MARTIN

Le maire de Québec, Bruno Marchand, déplore le manque d'autonomie accordé aux villes du Québec, comparativement aux villes américaines, qui jouissent d'une plus grande liberté d'action, selon lui.

« Les villes ont une très grande capacité d'agir ici », a constaté le maire samedi à sa quatrième journée de mission au Texas, à San Antonio.

« On n'est pas très autonomes à plusieurs égards. On est une créature sous contrôle du gouvernement du Québec. Je ne suis pas sûr que ça nous aide, d'être aussi restreints et de crouler sous des règlements qui font en sorte que ça empêche l'autonomie des villes. Ça impose une reddition de compte énorme. Je pense que ça ne permet pas aux villes d'être capables de développer leur territoire en fonction de leurs grandes forces. Ça nous bloque, ça nous freine. Ça nous coûte plus cher. »

POUVOIR DE TAXER

Mike Ramsey, le directeur de Workforce, un programme qui aide les citoyens de San Antonio à améliorer leur situation en emploi, a expliqué que la Ville finance cette initiative grâce à une ponction prélevée à même la taxe de vente, approuvée à la suite d'un référendum.

Ce pouvoir de taxation manque aux villes du Québec, constate le maire de la capitale. Et dans le cas des rares permissions qui sont offertes par le gouvernement du Québec, comme dans le cas de la taxe sur l'essence, le maire a senti que son utilisation n'était pas encouragée.

Le maire ne voit pas poindre un changement à court terme pour davantage de marge de manoeuvre pour les villes. « Ça prendrait un changement de cap du gouvernement du Québec. Les villes ont de l'appétit pour ça. On serait capables d'être plus agiles. »

Il note que la Ville a obtenu plus de pouvoir pour accélérer la mise en chantier de logements en raison de la crise, et que cela a porté fruit, certains projets ayant avancé.

« Imaginer d'autres pouvoirs de taxation, l'enjeu n'est même pas envisageable. » Il concentre ses efforts à réclamer davantage d'agilité pour les municipalités.

Milieu de travail

Entrez dans un bureau coloré... et conçu pour inspirer

Par Annie Lafrance, Le Soleil

24 mars 2025 à 04h00



«Les espaces de travail blancs et monotones, ça n'attire pas les employés. Ni la création», affirme la présidente d'Edgenda Marie-Pier St-Hilaire. (Frédéric Matte/Le Soleil)

MILIEU DE TRAVAIL / Il n'y a plus aucun mur blanc chez Edgenda. L'entreprise ayant ses bureaux sur la rue du Marais à Québec vient de compléter la dernière phase de sa métamorphose, où chaque détail et couleur comble l'espace de différentes thématiques.

«Les espaces de travail blancs et monotones, ça n'attire pas les employés. Ni la création», lance d'entrée de jeu la présidente Marie-Pier St-Hilaire, qui a ouvert les portes de ses bureaux au *Soleil*.

La transformation s'est faite graduellement. Le premier projet d'aménagement, celui des aires de vie, a débuté il y a près de 10 ans. Étape par étape, salle par salle, un fil conducteur s'est tissé avec l'aide des concepteurs et designers de la firme Perron Design.

«L'objectif était de créer un concept dans lequel on veut vivre dedans.»

— Nathalie Perron, propriétaire de Perron Design

Avec son équipe, cette dernière sillonne les grandes capitales à la recherche d'inspirations et de tendances.

«Des tendances durables», précise Nathalie Perron. «On crée des espaces qui vont durer dans le temps.» C'est pourquoi elle sélectionne avec soin des matériaux résistants, mais surtout élégants.

Canapés de velours émeraude, tapis à poils longs et coussins éclectiques s'invitent dans le décor.



Nathalie Perron et Brian Blouin, respectivement présidente et chargé de projet chez Perron Design, ont accompagné l'entrepreneure Marie-Pier St-Hilaire dans son projet. (Frédéric Matte/Le Soleil)

L'aménagement de l'Imaginarium, une grande salle servant à la formation et à rassembler les équipes, boucle la boucle en quelque sorte.

«C'était notre dernier espace à transformer, mais on regarde déjà pour réaménager des salles qui faisaient partie de la première vague», renchérit Marie-Pier, qui prend plaisir à créer ces espaces de bureau inspirants.



L'Imaginarium sert notamment de salle de formation. (Frédéric Matte/Le Soleil)

Un frein à l'homogénéité

Si un fil conducteur semble unir l'environnement de travail, chaque espace a sa propre ambiance.

L'Imaginarium est voisin de La Serre, une salle de conférence entièrement vitrée et parsemée de dizaines de plantes vertes.



Murs arrondis, ajout de lattes au mur, plantes vertes et zones colorées ponctuent les différents espaces ouverts. (Frédéric Matte/Archives Le Soleil)

Les petites salles de rencontre sont particulièrement prisées par les employés et même des clients qui les réservent à la carte. L'une d'elles, la Londonienne, est recouverte de papier peint à carreaux. Une autre ressemble à un petit salon, avec sa table ovale et ses banquettes parsemées de coussins.

«On n'est plus dans la standardisation du travail. On n'a plus de *one size fits all*. Avant, on avait une certaine homogénéité dans les styles, les méthodes et les intérêts des entreprises. On n'est plus du tout là-dedans», explique Marie-Pier St-Hilaire, qui fait le parallèle avec l'espace de travail.



Les espaces de bureau fermés affichent aussi de nouvelles couleurs. (Frédéric Matte/Le Soleil)

La cheffe d'entreprise encourage d'ailleurs ses employés à développer leur originalité. Ce qu'elle fait également. «On est tous uniques et c'est une bonne chose», tranche-t-elle.

Un pas en avant

En plus de ses 260 employés travaillant en mode hybride et répartis dans ses bureaux de Québec et de Montréal, Edgenda accueille dans ses locaux des jeunes pousses et des travailleurs autonomes ainsi que les clients de son école de formation Afi.

À l'affût des nouveautés, l'entreprise s'efforce de se maintenir à l'avant-garde des technologies et des philosophies d'entreprise pour celles qui veulent se moderniser.

«On veut être à l'avant-garde, mais surtout être inspirants. Pour y arriver, on se pose la question: "qu'est-ce qui se passe dans le marché du travail et comment est-ce qu'on peut l'appliquer dans notre réalité?"», questionne la présidente.



Pour une visioconférence ou un appel à un client, des petites salles confortables sont à la disposition des employés. (Frédéric Matte/Le Soleil)

Encourager la créativité

À l'opposé des décors épurés de couleur crème, Edgenda mise sur les agencements de couleurs, lesquels ont été étudiés pour stimuler la créativité.

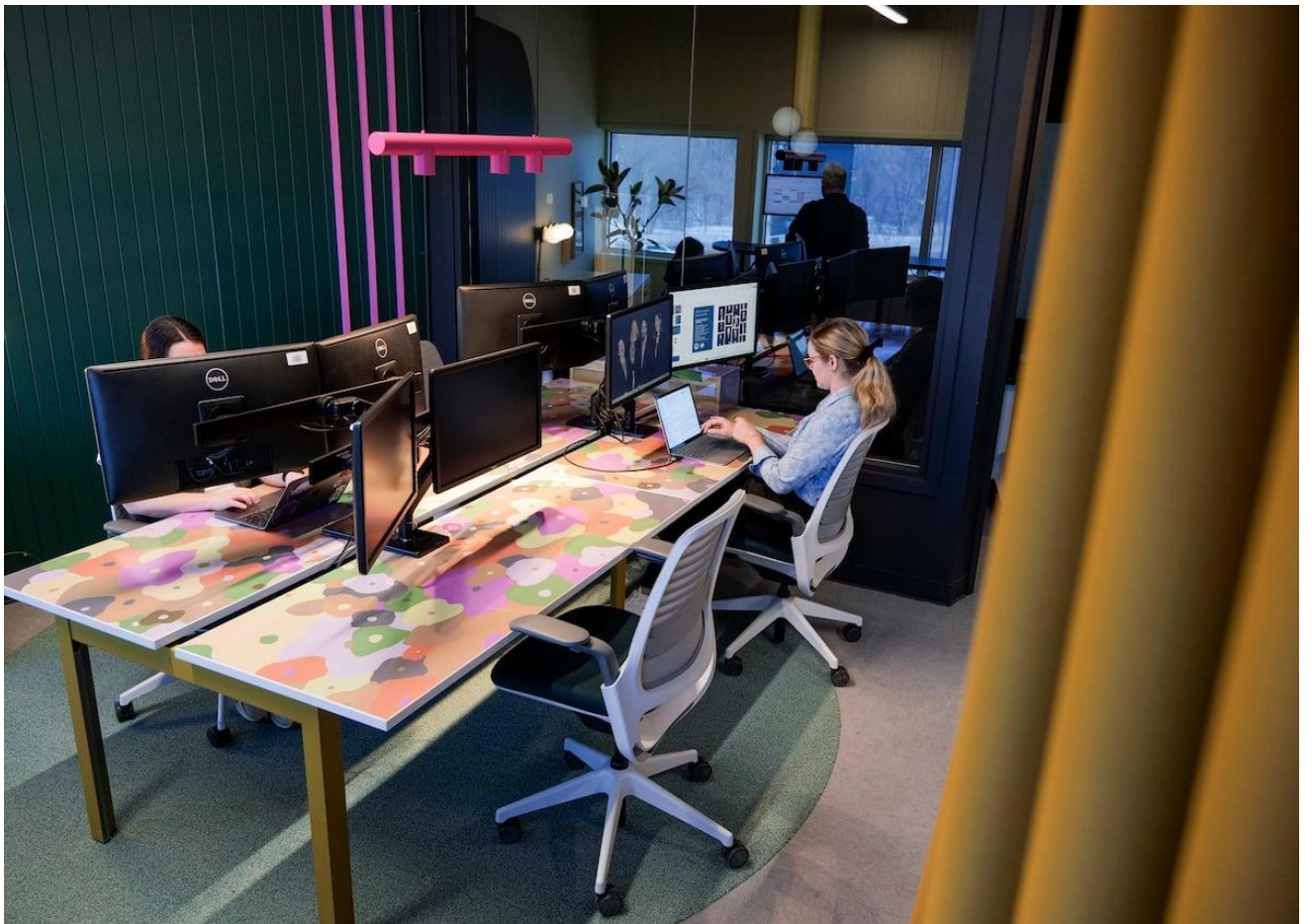
La couleur a un effet sur les gens, martèle la cheffe d'entreprise, statistiques à la main.

«92 % du message passe par le ressenti. Lorsqu'on se sent bien dans son milieu, l'efficacité et la productivité sont augmentées.»

— Marie-Pier St-Hilaire, présidente d'Edgenda

«On ne se tanne pas des couleurs. On se tanne plus souvent des murs beiges et des endroits ternes», estime-t-elle.

Oser et bien doser, voilà la recette, précise la designer Nathalie Perron qui maîtrise la symbolique des couleurs et des agencements.



Des ilots de bureaux partagés ont été ajoutés, afin de répondre à la demande des employés. (Frédéric Matte/Le Soleil)

Parmi les nouveautés, des tables de travail aux motifs pop ont récemment été ajoutées.

«On manquait de bureaux partagés. Les employés veulent tous travailler au bureau, en même temps. C'est quand même un beau problème!»



Adoption du projet de loi n° 79 - Les municipalités gagnent en agilité et voient leur paperasse diminuée

19 mars 2025

La ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, est fière de l'adoption par l'Assemblée nationale, du projet de loi n° 79, *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.*

Cette loi permet de moderniser et de simplifier le cadre de gestion contractuelle municipale ainsi que de réduire certaines formalités administratives des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des citoyens et citoyennes, sans compromettre l'intégrité des processus.

Gestion contractuelle

La nouvelle *Loi sur les contrats des organismes municipaux* permet de clarifier et d'actualiser le cadre légal pour les organismes municipaux et les entreprises, notamment en regroupant dans une seule loi les diverses règles en matière de gestion contractuelle.

Des dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ont également été adaptées pour les organismes municipaux, afin que ceux-ci aient davantage de marge de manœuvre et disposent d'outils aussi performants que les organismes publics. La Loi met également de l'avant de nouvelles procédures d'attribution de contrats favorisant notamment les partenariats, en plus de prévoir des nouveautés en matière d'achat local et de développement durable.

Notons que plusieurs mesures répondent à des recommandations de l'Autorité des marchés publics et du milieu municipal. La Loi donne aussi suite à des demandes des entreprises, notamment pour réduire les délais de paiement pour des travaux de construction et faciliter le règlement de différends.

Allègements administratifs

De plus, des dispositions permettent de réduire le fardeau administratif des organismes municipaux. À cet effet, certaines procédures en matière d'aménagement du territoire ont été simplifiées, permettant ainsi de réduire de 25 % les délais de traitement des demandes de conformité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

D'autres modifications visent à accélérer la construction de logements, en élargissant aux projets mixtes (résidentiels et commerciaux) le pouvoir temporaire de les autoriser en dérogation d'un règlement d'urbanisme. Elles permettent aussi d'élargir aux municipalités de moins de 10 000 habitants tous les aspects de ce pouvoir.

Enfin, certains actes administratifs associés au rôle d'évaluation foncière et au compte de taxes sont facilités, des règles en matière de vérification et de finances municipales sont modernisées, alors que d'autres mesures favorisent les regroupements municipaux.

Citation :

« Pour notre gouvernement, il était primordial de donner plus d'agilité aux villes et aux municipalités, afin qu'elles puissent continuer d'offrir des services de qualité à leur communauté. Aujourd'hui, nous faisons un autre pas important en adoptant le projet de loi n° 79, et j'en suis très fière! Grâce à ces mesures, le régime contractuel sera dorénavant mieux compris de toutes les parties, ce qui permettra d'offrir des services de qualité aux citoyens, et au meilleur prix. Les entreprises auront, elles aussi, les outils nécessaires pour soumissionner plus efficacement, lors d'appels d'offres. Ultimement, les changements apportés contribueront à accélérer la réalisation des projets municipaux, et ce, au bénéfice de tous les Québécois! »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Liens connexes :

Pour en savoir davantage sur les principales mesures, consultez ce [document synthèse](#).

Pour plus d'information



Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau